



Facture N° FA2501225 du 17/09/25

PMP

44 avenue Jean Moulin
BP72264
31322 CASTANET TOLOSAN Cedex
Téléphone : 05.61.73.28.28
Mail : pmp@pmp31.com
Site : www.pmp31.com
N° Siret : 34350863600036 N.A.F. : 3312Z
N° TVA : FR54343508636

LE GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT

LD LALARDE
46200 MAYRAC
N° TVA : FR36511812554
N° Siret : 51181255400018

Site client

LE GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT

LD LALARDE
46200 MAYRAC

France

Votre réf commande : N/devis DE2500898 accepté
Notre réf devis : DE2500898
Notre réf commande :

N° Client : C9126

Page 1

Désignation	Qté	PU HT	Remise	PU Net	Montant HT
<i>Intervention 8.09.2025 - BU67308</i>					
Vérification Périodique - pont bascule 50t - N°2316269 - non conforme	1				
<i>Défait d'excentration</i>					
Remplacement capteur n°3					
Capteur G8R 20t avec câble blindé R60/2000-GB1-17.01 n°391017	1				
<i>Sous garantie</i>					
Scellements	1	19		19	19
Main d'oeuvre Intervention	4	88		88	352
Vérification Primitive Après Réparation - pont bascule 50t - N°231626	1	1 065		1 065	1 065
Vérification Périodique - pont bascule 50t - N°2316269	1				
Frais Métrologiques	1	49		49	49

*Paié le 28.09.25
Vincennes*

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
12	1 485,00 €	20%	297,00 €	1 485,00 €	0,00 €	1 782,00 €	0,00 €	1 782,00 €

Conditions de règlement : 17/09/25 Chèque 1 782,00 €
Conditions de règlement habituelles : Jour(s) net(s)



Le compte bancaire domicilié chez la Banque Courtois est clôturé.

Nouveau RIB : Société Générale Castanet IBAN FR76 3000 3034 6200 0200 1458 435 BIC: SOGEFRPP

La société PMP est un bureau du réseau Artémis, organisme agréé sous le n°94.24.610.141.1 pour la vérification périodique des IPFNA, certifié sous le n° LNE-30360 Rev21 pour la réparation des IPFNA et certifié sous le n°LNE-33591 Rev11 pour la fabrication des IPFNA. Les conditions générales de service de vérification, de réparation et les conditions générales de vente de fabrication sont disponibles sur www.artemis.fr.
Réserve de propriété : en application de la loi n°80.335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement de leur prix.
Passée la date d'échéance ci-dessous, une pénalité de retard de 3 fois le taux légal sera appliquée (loi 2008-776 du 4.08.08) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (décret 2012-1115 du 2.10.12). Escompte néant - TVA acquittée sur débits.

SAS au capital de 150 000 € - SIRET 343 508 636 00036 - RCS TOULOUSE B 343 508 636 - APE : 3312Z - FR54343508636